

PROJET PÉDAGOGIQUE

De l'accueil de
loisirs de
Heuchin



Du 13 avril
2026
au 24 avril
2026



Directrice : MESUREUR Sara



Sommaire

- I. Présentation de Ternois Com et de son service jeunesse
- II. Qu'est-ce qu'un projet pédagogique
- III. Les valeurs éducatives
- 1. Projet éducatif du territoire
- 2. Objectif pédagogiques de l'accueil de loisirs
 - IV. Le thème de l'accueil de loisirs
 - V. Intervention sport
 - VI. Présentation
- 1. Le village de Heuchin
- 2. La structure
- 3. Le public accueilli
 - VII. L'équipe pédagogique
- 1. Présentations
- 2. Rôles et fonctions
- 3. Permissions / protections des enfants et adultes
 - VIII. Les droits et les devoirs de chacun
- 1. Les directeurs
- 2. Les animateurs
 - IX. La communication
- 1. Les familles
- 2. L'équipe pédagogique
- 3. Les réunions
 - X. Le fonctionnement de l'accueil de loisirs
- 1. L'organisation
- 2. Ressources
- 3. Journée type
- 4. La réglementation
- 5. La sécurité
- 6. Le plan vigipirate
- 7. La sécurité physique
- 8. La sécurité morale et affective
- 9. Les compétences psycho-sociales
- 10. Le handicap
- 11. Les règles de vie
- 12. Les repas
- 13. Les goûters

I. Présentation de TernoisCom et de son service jeunesse

L'accueil de loisirs est organisé par le Service jeunesse de TernoisCom.
La collectivité TernoisCom, présidée par Monsieur Bridoux, regroupe 103 communes situées dans le département du Pas-de-Calais.

Mission général

TernoisCom a pour principales missions de :

- Proposer des services aux habitants dans les domaines de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.
- Favoriser le développement de la vie associative, du cadre de vie, des loisirs et de la culture.
- Travailler en partenariat avec les institutions, associations et familles afin de répondre aux besoins spécifiques du territoire, marqué notamment par la ruralité et la dispersion géographique.

Le service jeunesse de TernoisCom

Le service jeunesse, dirigé par Monsieur Scelers, à son siège social au 400 rue de Maisnil, Parc des moulins, 62130 Herlin-le-Sec.

L'accueil de loisirs se déroulera du Lundi 13 avril 2026 au Vendredi 24 avril 2026.

Ce service s'appuie sur plusieurs coordinateurs, qui ont le lien entre les équipes et la collectivité.

Objectifs du Service jeunesse

- Proposer des loisirs éducatifs tout au long de l'année pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans.
- Compléter la scolarité et l'éducation familiale à travers des activités sportives, culturelles, créatives et de détente.
- Encourager le développement de l'autonomie, de l'esprit critique, du respect et de la socialisation.

Activités et modalités

Accueils de loisirs :

- Les mercredis, pendant la période scolaire
- Durant les vacances scolaires, avec restauration, activités variées et sorties.

Séjour et vacances :

- Séjour ski en hiver pour les jeunes de 8 à 17 ans,
- Séjour d'été (juillet-août) pour les 7 à 17 ans, avec des activités de plein air, sportives, culturelles et ludiques.

Accueil pour les 11-17 ans :

- Des structures dédiées permettent à ce public de choisir ses activités, de construire des projets et de gagner en autonomie.

Modalités d'inscription et fonctionnement :

- Inscriptions : via le portail VIVEZTERNOIS

Formations et accompagnement des animateurs et directeurs :

- Le service jeunesse organise et soutient la formations BAFA sur le territoire grâce à l'UFCV. Il peut aussi aider à financer les BAFA et les BAFD.
- Des masters class sont également proposés pour permettre aux animateurs et directeurs d'approfondir leur compétences dans différents domaines de l'animation.

Dispositif VAZY :

- Le dispositif VAZY s'adresse aux jeunes de 7 à 25 ans résident sur le territoire du ternois. Il leurs permet de bénéficier de réductions et de bons plan loirsirs, tels que :
 - 2 chèques de 10€ pour adhérer à une association du ternois.
 - Divers avantages auprès de partenaires locaux du secteurs des loisirs.

II. Qu'est-ce qu'un projet pédagogique

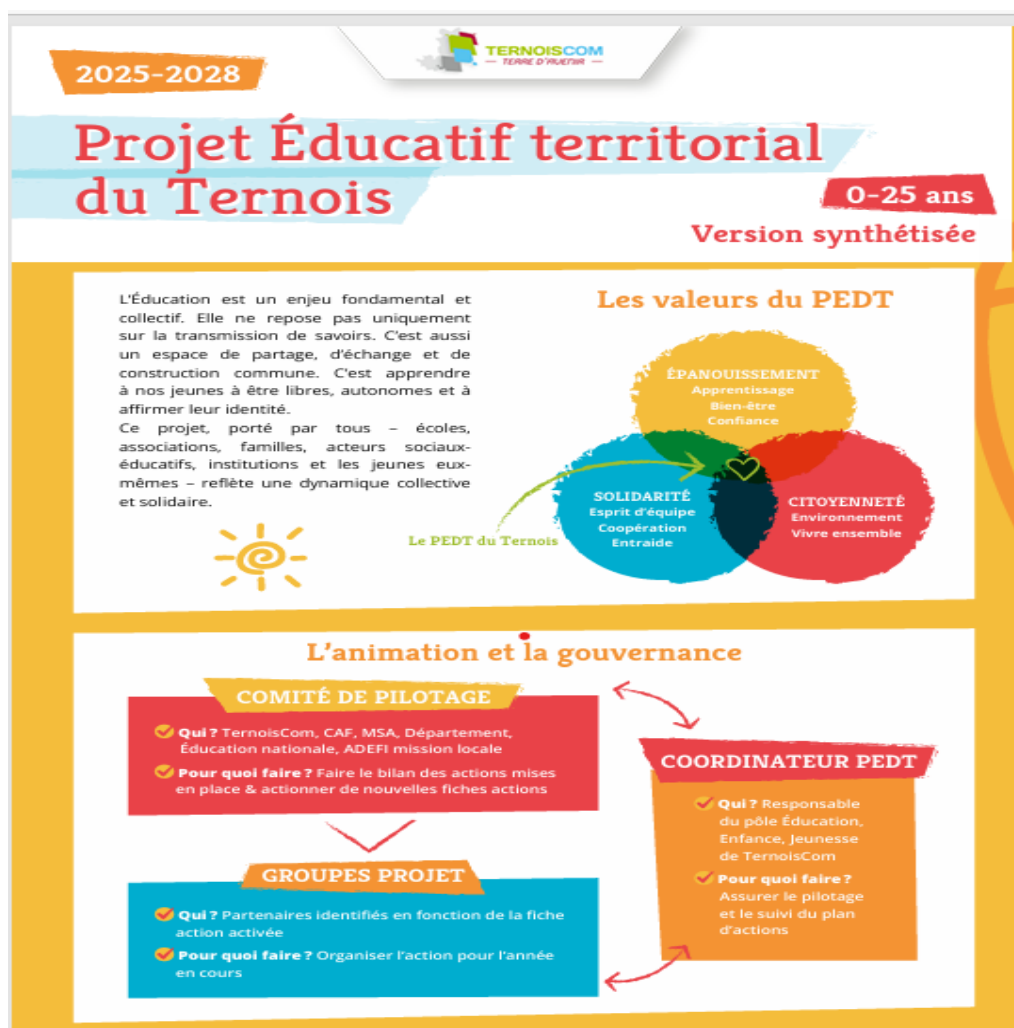
Le projet pédagogique est un document fondamental qui définit le fonctionnement général d'un accueil de loisirs. Il précise les objectifs éducatifs, les valeurs portées par la structure ainsi que les moyens mis en œuvre pour accompagner les enfants au quotidien. Il constitue un engagement formel de l'ensemble de l'équipe pédagogique, qui s'inscrit dans un cadre précis, tant sur le plan éducatif qu'organisationnel, et pour une période déterminée.

Ce document s'inscrit dans une dynamique plus large, en lien avec le projet éducatif du territoire (PEDT), lequel fixe les grandes orientations en matière d'éducation, de socialisations en actions concrètes adaptées au public accueilli et aux spécificités de la structure.

En tant que document de travail et de référence, le projet pédagogique guide l'ensemble des professionnels intervenant au sein de l'accueil de loisirs. Il permet d'assurer une cohérence, une continuité et une qualité d'actions éducatives menées auprès des enfants, tout en favorisant un cadre sécurisant et bienveillance. A ce titre, chaque membre de l'équipe pédagogique a l'obligation d'en prendre connaissance et de s'y référer dans sa pratique quotidienne.

III. Les valeurs éducatifs

1. Projet éducatif du territoire



Les AXES du PEDT

AXE 1 : ACCOMPAGNER LA COHERENCE DU PARCOURS EDUCATIF DE L'ENFANT

Assurer une cohérence du parcours éducatif, c'est permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir dans un cadre bénéficiant de repères stables et partagés par tous. Le diagnostic du PEDT du ternois a mis en avant une dynamique partenariale déjà bien engagée favorisant cette dynamique et à favoriser un suivi efficace des enfants et jeunes sur le territoire.

- Favoriser le travail inter partenarial
- Orienter le travail des partenaires vers une cohérence éducative de territoire
- Favoriser le suivi éducatif des enfants et adolescents du territoire
- Permettre l'inclusion de tous les jeunes et enfants du territoire.

AXE 2 : FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE DE TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS

La réussite éducative dépasse la seule réussite scolaire, elle intègre le développement global de l'enfant ou du jeune, sa relation à lui-même et aux autres. Les partenaires du PEDT voient la réussite éducative comme une responsabilité partagée nécessitant du lien entre les acteurs éducatifs, les parents et les enfants / jeunes.

- Permettre à tous les jeunes du territoire d'accéder à l'information
- Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
- Promouvoir l'engagement et l'éducation à l'écologie
- Encourager la participation citoyenne des enfants et des jeunes sur le territoire
- Accompagner les parents d'enfants et d'adolescents dans leur rôle de parents
- Permettre aux jeunes et aux enfants de pratiquer une activité physique et sportive.

Les thématiques transversales importantes

L'environnement, la citoyenneté, l'ouverture culturelle, donner la parole aux jeunes, l'accompagnement à la parentalité.

2. Objectif pédagogique de l'accueil de loisirs

Le premier : Favoriser l'autonomie des enfants

- Permettre aux enfants de devenir acteurs de leur accueil de loisirs en les impliquant dans les tâches de la vie quotidienne (rangement, organiser ou demander des jeux, mettre la table ...).

Ces participations seront adaptées à leurs besoins, à leur âge et à leurs compétences afin de valoriser leur capacité à agir par eux-mêmes.

Le second : Développer la solidarité et le respect entre tous

- Encourager l'entraide, la coopération et le respect mutuel au sein du groupe.

Veiller à instaurer un climat bienveillant où les moqueries et les jugements sont proscrits, afin que chaque enfant / adulte se sente en sécurité et accepté.

Le dernier : Valoriser les compétences et stimuler l'imagination

- Mettre en avant les capacités de chaque enfant en proposant des activités variées qui permettent à chacun de s'exprimer.

Favoriser la créativité, l'imagination et la prise d'initiative afin de développer la confiance en soi et la reconnaissance des talents individuels.

Organisation des cycles et des séances

Dans le cadre de notre projet pédagogique, les cycles et les séances seront organisés de manière progressive et variée sur deux semaines.

La première semaine sera consacrée à la découverte des métiers, intitulée « les héros de demain ». Chaque jour, un métier différent sera mis à l'honneur, comme policier, infirmier, enseignant ou encore agriculteur. Les enfants auront l'occasion de découvrir ces professions à travers des temps dédiés, d'échanger, de poser des questions et de comprendre leur rôle dans la société. L'objectif est de sensibiliser les enfants à l'importance de ces métiers du quotidien et de valoriser leur utilité pour tous.

La deuxième semaine portera sur les super héros connus des enfants. Chaque jour, un personnage différent sera présenté. Les enfants pourront découvrir l'univers de ces héros, comprendre ce qui se cache derrière leur personnage et réfléchir aux valeurs qu'ils incarnent, comme le courage, l'entraide ou la justice. Ce travail permettra également de faire le lien entre les héros fictifs et les héros du réel abordés la semaine précédente.

IV. Le thème de l'accueil de loisirs

Le thème de l'accueil de loisirs s'intitule "**Les héros de demain**". Ce thème met en lumière à la fois les héros du quotidien, tels que les infirmiers, les policiers, les agriculteurs.. mais également les héros connus de tous issus de l'imagination collective.

Dans le cadre, différents "héros" interviendront chaque jour afin de se présenter aux enfants. Ces temps d'échange permettront aux enfants de découvrir ces figures, de poser des questions et de mieux comprendre leur rôle. Les enfants auront ainsi l'opportunité de discuter avec eux et de réfléchir à ce qui fait d'une personne un héros, qu'il soit réel ou fictif.

V. Intervention sport

Au sein de cet accueil de loisirs, des activités sportives seront proposées certaines journées en complément des autres activités.

Lors de cette session, des interventions menées par des permanents du Service jeunesse auront lieu afin d'encadrer et d'enrichir les temps d'activité proposés. Les interventions sportives seront organisées et encadrées par Hugues, qui interviendra directement sur le site. Ces temps permettront aux enfants de pratiquer différents sports tout en respectant les conditions sanitaires en vigueur.

Ces interventions auront également pour objectif de faire découvrir de nouvelles pratiques sportives, de développer les capacités physiques des enfants et de susciter chez eux l'envie de pratiquer une activité sportive, dans un cadre sécurisé et adapté à leur âge.

IV. Présentation

1. Le village de Heuchin

Le village de Heuchin est une petite commune rurale située dans le département du Pas-de-Calais, en région Hauts-de-France.

Heuchin se trouve dans une zone rurale du Ternois. Le village est entouré de petites communes. Il est traversé par la rivière Faulx et se situe à une altitude moyenne d'environ 80 mètres.

C'est un petit village qui compte environ 480 à 500 habitants, appelés les Heuchinois et Heuchinoises. La population est plutôt stable mais a légèrement diminué ces dernières années.

Heuchin est un village calme, typique de la campagne du Nord de la France : paysage agricoles et naturels, paysages agricoles et naturels, environnement paisible, ...

Le village fait partie de la communauté de communes du ternois : il dispose d'une mairie, d'équipements de proximité et d'un accès à des services (écoles, sport, culture) dans les communes voisines.

Heuchin est un petit village rural, calme et peu peuplé, caractéristique du Pas-de-Calais. Il offre un cadre de vie tranquille, entouré de nature, mais avec peu de grandes infrastructures, ce qui oblige souvent à se déplacer vers les villes voisines.

Activités liées à l'environnement : balades à pied ou à vélo dans la campagne du ternois, découverte de la faune et la flore locales, sensibilisation à l'écologie (tri des déchets, respect de la nature).

Le projet propose des activités variées adaptées au milieu rural de Heuchin, telle que des balades nature, des ateliers de la vie quotidienne, des actions favorisant le lien social et des sorties vers des structures culturelles.

2. La structure

La commune d'Heuchin met à disposition de l'accueil collectif de mineurs (ACM) les locaux de l'école primaire publique. Au sein de cet établissement, l'équipe pédagogique dispose de plusieurs salles adaptées aux besoins des enfants. L'ensemble des locaux est accessible aux personnes en situations de handicap, garantissant ainsi un accueil inclusif. Une salle dédiée au repos est également mise à disposition, permettant de répondre aux besoins de calme et de récupération des enfants. Des sanitaires adaptés, notamment pour les plus jeunes, sont accessibles afin d'assurer leur confort et leur autonomie. Par ailleurs, la salle de sport ainsi que les espaces extérieurs de l'établissement sont également disponibles, offrant des possibilités variées pour la mise en place d'activités physiques et de plein air.

3. Le public accueilli

Les enfants accueillis au centre de loisirs de Heuchin sont âgés de 3 à 11 ans.

De **1 à 3 ans**, les besoins sont liés à l'autonomie, avec l'envie de faire seul, d'expérimenter et d'explorer leur environnement, avec l'envie de faire seul, d'expérimenter et d'explorer leur environnement. Ils ont également un fort besoin de sécurité, nécessitant un cadre constant et des adultes bienveillants. Leur développement passe aussi par la motricité, avec le besoin d'écouter, de répéter et d'apprendre à nommer les objets et les émotions. Enfin, le besoin de sommeil et de temps calmes reste très important à cet âge.

De **3 à 6 ans**, les enfants développent davantage leurs relations sociales. Ils ont un fort besoin de socialisation, à travers les interactions avec les autres et les jeux collectifs. Ils recherchent également la reconnaissance et ont besoin d'être valorisés et encouragés. Les repères sont essentiels, avec des règles simples et des routines stables. Leur autonomie s'élargit progressivement : ils apprennent à s'habiller, à choisir leurs activités et à participer à la vie du groupe. L'imagination et la créativité occupent aussi une place centrale, notamment à travers les jeux symboliques, les histoires et les activités artistiques.

De **6 à 9 ans**, les besoins évoluent vers la réussite et la valorisation des apprentissages. Ils ressentent de la fierté lorsqu'ils réussissent et ont besoin que leurs efforts soient reconnus. Le sentiment d'appartenance au groupe devient important, notamment, à travers les jeux et les activités sportives. L'équilibre émotionnel est à accompagner, en les aidant à comprendre et à exprimer leurs émotions. Leur autonomie devient plus structurée, avec la possibilité de prendre des initiatives dans un cadre encadré.

Enfin, chez les enfants de **9 à 12 ans**, l'autonomie continue de se développer avec la capacité à prendre des décisions simples. La confiance en soi est un enjeu important, nécessitant encouragements et reconnaissance. Leur sens de la justice et de l'équité se construit progressivement. L'appartenance au groupe de pairs prend une place centrale, les amis devenant très importants. Ils ressentent également un fort besoin d'expression personnelle, affirmant leur caractère, leurs goûts et leurs opinions.

Face à ces besoins, les actes éducatifs mis en place par l'équipe pédagogique, consistent à instaurer un dialogue bienveillant, en écoutant les enfants sans jugement. Il s'agit également de leur proposer des choix afin de favoriser leur autonomie, tout en les responsabilisant de manière adaptée à leur âge, sans les surcharger. Les adultes accompagnent les enfants dans le respect des règles de vie collective et veillent à valoriser leurs compétences ainsi que leurs centres d'intérêt et passions.

VII. L'équipe pédagogique

1. Présentations



L'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs d'Heuchin sera encadrée par une directrice stagiaire BAFD, Mesureur Sara ainsi que par Valembois sophie BAFA complet puis Cayet Titouan stagiaire BAFA.

2. Rôle et fonctions

Le directeur et le responsable légal et pédagogique de l'accueil de loisirs.
Il veille à la sécurité des enfants, au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs et au respect des règles.

Ses principales missions sont :

- Préparer le projet pédagogique à partir du projet éducatif de l'organisateur
- Recruter et encadrer l'équipe d'animations
- Gérer les tâches administratives (DDCS/SDJES, feuille de présence, fiche sanitaire...)
- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Organiser les activités du quotidien : planning, sortie, repas et l'organisateur
- Servir de lien entre les familles, les partenaires, l'équipes et l'organisateur
- Gérer le budget et le matériel (locaux, équipements, transport...)
- Animer les réunions et maintenir une bonne ambiance d'équipe..

Le directeur adjoint, assiste le directeur dans la gestion de l'accueil de loisirs. Il coordonne les planning, encadrent les animateurs, participe à la mise en œuvre du projet pédagogique et assure la logistique, le relais en cas d'absence du directeur.

L'animateur encadre un groupe d'enfants met en place des activités adaptées, tout en garantissant leur sécurité, leur bien-être et leur épanouissement. Ils participe à la vie quotidienne et favorise l'autonomie et la cohésion du groupe.

Le surveillant baignade assure la sécurité des enfants, pendant les temps baignade. Titulaire d'une qualification spécifique, il organise, surveille et sécurise, les baignades, en appliquant les règles et les protocoles de secours.

L'assistance sanitaire s'occupe du suivi de la santé des enfants : premier soins, gestion des traitements et des fiches sanitaires. Il assure la prévention et le lien avec les familles ou les professionnels de santé si nécessaire.

3. Permissions protections des enfants et adultes

Les permissions pour les enfants :

- Choisir de ne pas participer à une activité sans déranger le groupe sous la surveillance de l'animateur
- Discuter et échanger librement sur des sujets de leur choix
- Proposer des activités ou des projets à l'équipe
- Respecter les autres et prendre des initiatives
- Exprimer leur émotion et leur opinion dans un cadre respectueux
- Etre écouté et pris au sérieux par les animateurs et les autres enfants
- Se rendre dans un espace calme pour se reposer ou se retirer temporairement sous surveillance de l'animateur
- Participer à des tâches simples adaptées à leur âge pour développer leur autonomie

Les permissions pour les adultes :

- Prendre des pauses sans perturber l'organisation de l'accueil et pose tabac autorisé à l'écart des enfants
- Donner son avis en réunion de façon constructive
- Demander de l'aide ou des conseils à l'équipe ou à la direction,
- Propose de nouveaux jeux ou projets
- Prendre des initiatives, tester, innover et avoir le droit à l'erreur
- Travailler dans un esprit d'équipe et de solidarité
- Prendre des décisions pour la gestion du groupe et des activités
- Utiliser leur autorité de manière bienveillante et respectueuse
- Adapter les activités selon les besoins et capacités des enfants
- Organiser et animer des activités pédagogiques et ludique

Protection pour les enfant et adultes :

- Apporter de l'alcool ou des produits illicites sous peine de sanction, exclusion temporaire ou définitive
- Utiliser un langage inadapté, injurieux ou discriminatoire
- Avoir un comportement violent, agressif ou humiliant envers quiconque

- Détruire ou détérioré, les matériaux ou les locaux
- Accéder à des zones interdites ou dangereuses sans surveillance
- Exclure, harceler ou se moquer d'un autre enfant ou adulte
- Perturber volontairement le bon déroulement des activités

Protection spécifiquement pour les enfants :

- Apporter des appareils électroniques ou objets autres, risque de perte, de casse.. Ne seront pas sous la charge de l'accueil de loisirs, l'enfant ne pourra pas profiter pleinement des animations.

Protection spécifiquement pour les adultes :

- Utiliser le téléphone hors des besoins professionnels
- Publier ou prendre des photos d'enfants sur les réseaux sociaux
- Négliger les règles de sécurité ou les procédures d'urgence
- Laisser un enfant sans surveillance
- Forcer un enfant à participer à une activité contre son gré
- Imposer ses opinions personnelles aux enfants ou aux collègues
- Arrivée en retard ou manquer d'une séance sans raison valable
- Négliger les signes de détresse, physique ou émotionnel chez un enfant
- Ne pas intervenir en cas de conflit ou harcèlement
- Faire réaliser aux enfants des tâches qui relèvent de la responsabilité des adultes

VIII. Les droits et les devoirs de chacun

1. Le directeur

En tant que directeur, j'ai le droit d'exercer mes fonctions dans un climat de travail serein et respectueux. A ce titre, j'ai le droit :

- D'avoir le sourire et d'adopter une attitude dynamique
- De participer aux activités mises en place par les animateurs
- D'entretenir une relation professionnelle saine, fondée sur le respect, l'écoute, la bienveillance et l'entraide
- De bénéficier de temps de pause dans le respect de l'organisation de l'accueil

En tant que directeur, je me dois également d'assumer un certain nombre de responsabilités essentielles au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs. A ce titre, je m'engage à :

- Elaborer et mettre en œuvre, avec l'équipe d'animation, le projet pédagogique
- Assurer l'accompagnement et la formation de l'équipe d'animations
- Garantir la gestion et l'organisation de l'accueil de loisirs
- Informer les familles sur le fonctionnement et l'organisation de la structure
- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis
- Faire preuve de ponctualité et d'exemplarité
- Etre sobre de toute substance illicite (alcool, drogue..) pendant le temps de travailler
- Adopter une tenue vestimentaire et un vocabulaire adaptés au public accueillis
- Respecter les besoins, le rythme de vie et le bien-être de chaque enfant
- Respecter les temps de pause, en veillant notamment pour les fumeurs, à ne pas être visible des enfants. A cet effet, un espace fumeur sera délimité en dehors du lieu d'accueil.

2. Les animateurs

En tant qu'animateur, j'ai le droit :

- D'avoir le sourire, d'être dynamique et jovial
- De me déguiser et d'innover dans mes animations
- D'être accompagné et formé par les directeurs,
- D'entretenir des relations saines, fondés sur les respect, l'écoute, la bienveillance et l'entraide

En tant qu'animateur, je me dois de :

- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Faire preuve de ponctualité et d'exemplarité
- Rester sobre de toute substance illicitee (alcool, drogue..) pendant le temps de travail,
- Adopter une tenue et un langage adaptés au public accueillis
- Respecter les temps de pause, si je suis fumeur, je dois être hors de vue des enfants, dans un coin fumeur délimité. En cas de pause d'urgence, je préviens mon directeur
- Respecter les besoins et le rythme de vie de chaque enfants
- Participer aux réunions et aux temps de coordination avec l'équipe pédagogique

IX. La communication

1. Les familles

Toutes les informations concernant les différentes sorties, les activités et les plannings seront disponible sur le site internet du Service Jeunesse de TernoisCom. Elles seront également affichées à l'entrée de l'accueil de loisirs, sur la grille ou sur un panneau d'affichage prévu à cet effet.

En cas de sortie extérieure, une affiche devra être apposée sur la porte de l'accueil afin d'informer les familles du lieu de la sortie, du nombre d'enfants et d'animateur présents, de l'itinéraire emprunté, de l'heure prévue de retour ainsi que du numéro de téléphone du directeur.

Pendant toute la durée de l'accueil, la direction et les animateurs restent disponibles et à l'écoute des parents. Les échanges se font de manière bienveillante et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur. L'objectif est de maintenir une communication claire et régulière afin de renforcer la confiance et la coopération entre les familles et l'équipe éducative. D'évoir une relation basée sur le respect et la confiance est primordial. Il faut être à l'écoute de ces personnes puisqu'ils nous confient leurs enfants.

2. L'équipe pédagogique

Avant l'ouverture de l'accueil l'équipe s'est réunie à deux reprises. Ces temps de préparation ont permis de :

- Faire connaissance et créer une cohésion de groupe
- Travailler sur le projet pédagogique et l'organisation interne
- Revoir la législation et les points essentiels à respecter

- Préparer les activités et mettre en place le bon déroulement de l'accueil

Pendant cette période, des réunions sont organisées chaque soir pour faire un bilan, échanger sur les points positifs, les difficultés rencontrées et les améliorations.

La communication entre les membres de l'équipe se fait également par téléphone lors des sorties ou grâce au mail, créé spécifiquement pour l'équipe d'animation. Cet outil facilite la transmission rapide d'informations, le partage de besoins matériels ou organisationnels et contribue à renforcer la cohésion et la réactivité du groupe.

L'objectif est de garantir une bonne coordination entre tous les acteurs de l'accueil de loisirs, pour offrir un environnement sécurisant, dynamique et bienveillant aux enfants accueillis.

3. Les réunions

La préparation de l'accueil de loisirs nécessite l'organisation de deux réunions de préparation avec l'ensemble de l'équipe d'animation. Ces temps de travail ont permis de poser un cadre commun et de garantir une cohérence éducative tout au long de l'accueil.

Ces réunions ont notamment permis :

- La présentation et la rencontre de l'équipe pédagogique
- Un rappel des orientations éducatives
- Une présentation des locaux ainsi que des activités possibles
- La définition de l'organisation interne de l'accueil
- Un rappel des attentes, des rôles et des devoirs des animateurs
- Un échange et un travail collectif autour des objectifs pédagogiques proposés par la direction
- Un travail concerté sur les projets d'activités
- L'installation et l'aménagement des locaux en lien avec le thème choisi

Par ailleurs, des réunions, quotidiennes seront organisées chaque soir, après le départ des enfants. Ces temps d'échange permettront de faire un point sur la journée écoulée et de préparer au mieux la journée suivante (répartition des horaires, organisation des activités..).

Ce moment de concertation avec l'équipe pédagogique est primordial afin de repérer d'éventuelles difficultés et de rechercher ensemble des solutions adaptées.

Ces temps de travail, à part entière, doivent rester des moments conviviaux tout en étant efficaces, afin de rester centrés sur l'essentiel. A l'issue de ces réunions, l'équipe est invitée à regagner son domicile afin de respecter le temps de repos nécessaire. Le respect du sommeil des animateurs est indispensable pour garantir un encadrement de qualité et la sécurité du groupe, un animateur fatigué pouvant représenter un risque pour lui-même comme pour les jeunes accueillis.

Enfin, des réunions de bilan hebdomadaires seront mises en place afin de prendre du recul sur le travail mené, l'implication de chacun et les actions proposées au public accueillis.

Ces temps permettront de fixer des objectifs réalistes pour les jours à venir. Des réunions de suivi auront également lieu en fin de sessions avec les animateurs afin d'évaluer l'avancée des projets, réaliser un bilan individuel et définir des objectifs de progression.

X. Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

1. L'organisation

Cet accueil de loisirs accueillera les enfants, du Lundi 13 avril 2026 au Vendredi 24 avril 2026. Durant l'accueil, les enfants peuvent être accueillis selon différentes formules.

L'organisation sera similaire chaque journée :

- Matin sans repas
- Matin avec repas
- L'après-midi sans repas
- L'après-midi avec repas
- Accueil toute la journée sans repas
- Accueil toute la journée avec repas

Les portes de l'accueil ouvrent à 8h00 et se ferment à 18h30 pour une journée complète. Un accueil à lieu de 12h00 à 12h30 et de 13h30 à 14h00 pour les enfants inscrits en demi-journée.

2. Ressources

Matériels pédagogique : Nous disposons d'une malle type avec du matériels sportif, matériels créatifs, des jeux de société, des livres et du matériels spécifiques.

Moyens humains : Nous disposons de directeurs ,directeurs adjoints et d'animateurs diplômé et du personelles cuisine. Nous aurons l'occasion de travaille avec les autres accueils de loisirs de TernoisCom.

3. Journée type



4. La réglementation

Les animateurs sont responsables de la sécurité physique, affective et morale de l'ensemble des enfants présents sur la structure ou lors de sorties organisées par celle-ci. La protection des mineurs est une obligation qui découle du Code de l'action sociale et des familles. L'équipe d'animation est tenue de connaître et de respecter la loi française et d'appliquer la réglementation fixée par le ministère des affaires sociales et la santé. L'accueil des mineurs doit respecter des obligations en matière de déclaration, d'encadrement et d'hygiène et sécurité et les protocoles sanitaires et vigipirate.

La déclaration de l'accueil est une obligation légale préalable à tout accueil collectif de mineurs pendant les vacances scolaires, l'organisateur doit fournir un projet éducatif à la déclaration.

La déclaration est complétée avant chaque période d'accueil d'une fiche de déclaration complémentaire qui spécifie le nombre de mineurs accueillis ainsi que l'identité et la qualification des encadrements. L'existence d'un projet pédagogique est obligatoire même s'il n'est pas joint nécessairement à la fiche complémentaire. L'hygiène alimentaire liée à la restauration quotidienne des enfants doit être conforme aux normes en vigueur tant pour le prestataire (liaison froide des repas) que pour le stockage, le service et l'entretien des salles des restaurations, de la vaisselle et de la cuisine.

Lors de pique-niques, les produits frais nécessitant une conservation au froid doivent être transportés dans des conteneurs isothermes (glacières) avec plaques réfrigérantes afin d'obtenir une température comprise entre 0 et 3°C. Les glacières doivent être lavées et désinfectées après chaque utilisation.

L'équipe pédagogique devra tenir les locaux propres (salles, toilettes...) durant tout l'accueil. L'équipe est garante de l'hygiène à l'intérieur de la structure.

Les taux d'encadrement :

- **Pour les enfants de -6 ans**
- **1 accompagnants pour 8 enfants**
- **Pour les enfants de 6 ans et +**
- **1 accompagnants pour 12 enfants**

Les enfants ne pourront être seuls ni dans une salle, ni dans une cour, ni dans tout autre lieu. Ils devront être en permanence à la vue de leur animateurs. Les animateurs sont tenus d'informer la direction de tout comportement déviant ou anormal d'un autre animateur ou d'un enfant, et d'avertir en cas d'absence.

5. La sécurité

Surveillance et contrôle du groupe

Que ce soit en structure ou lors d'une sortie, il est primordial pour un animateur de connaître précisément le nombre d'enfants sous sa responsabilité. Un comptage régulier est indispensable afin de s'assurer que tous sont bien présents.

Avant toute activité, en intérieur comme en extérieur, il est important de vérifier que l'environnement est adapté à l'accueil du groupe et qu'aucun élément ne présente un risque pour la sécurité des enfants. Pendant l'activité, l'animateur doit maintenir le contrôle de son groupe et prévenir tout débordement susceptible d'entraîner des blessures ou des accidents. Si les enfants deviennent trop agités, il est recommandé de faire une pause et de mettre en place un retour au calme avant de poursuivre l'activité.

Gestion des accidents et des urgences

En cas d'accident, il est essentiel de garder son sang-froid de gérer la situation avec calme et efficacité. La première étape consiste à évaluer l'état de la blessure :

- Si la blessure est grave, l'enfant doit être mis en sécurité et les secours doivent être contactés immédiatement, ainsi que la direction.
- Si la blessure est légère, il convient de rester vigilant, d'administrer les premiers soins si nécessaire et d'informer également la direction.

Lorsqu'un enfant est pris en charge, un animateur doit rester avec lui tandis qu'un autre continue de surveiller le reste du groupe afin de le rassurer et d'assurer sa sécurité. Une trousse de secours doit être disponible à tout moment pour une intervention rapide si besoin.

Sécurité lors des sorties extérieures

Lors des déplacements, privilégier autant que possible la marche sur les trottoirs. Si cela n'est pas possible, il convient d'adopter les règles suivantes :

- Si le groupe marche en file indienne, il doit circuler sur le côté gauche de la chaussée, face aux voitures,
- Si le groupe ne marche pas en file indienne, il doit circuler sur le côté droit de la route, dos aux véhicules.

Pour traverser la chaussée, il est impératif d'analyser la situation et de choisir un passage piéton lorsque cela est possible, car c'est l'option la plus sécurisée. Deux animateurs

doivent encadrer la traversée : l'un se positionne à l'avant et l'autre à l'arrière du groupe afin d'assurer une protection optimale. Une fois la traversée terminée, il est toujours apprécié de remercier les conducteurs qui se sont arrêtés.

Avant chaque sortie, il est essentiel de bien se renseigner sur l'itinéraire et sur le lieu de destination. La direction doit être informée de tous les déplacements en dehors de la structure. De plus, le trajet et le rythme de la sortie doivent être adaptés aux capacités des enfants : pour les plus petits, les longs trajets sont à éviter afin de préserver leur confort et leur bien-être.

6. Le plan vigipirate

Le plan vigipirate est maintenu sur l'ensemble du territoire. Ainsi, les portes de l'accueil de loisirs resteront fermées en dehors des horaires d'arrivée et de départ échelonné, afin de garantir la sécurité de l'équipe pédagogique, des enfants et des intervenants extérieurs.

7. La sécurité physique

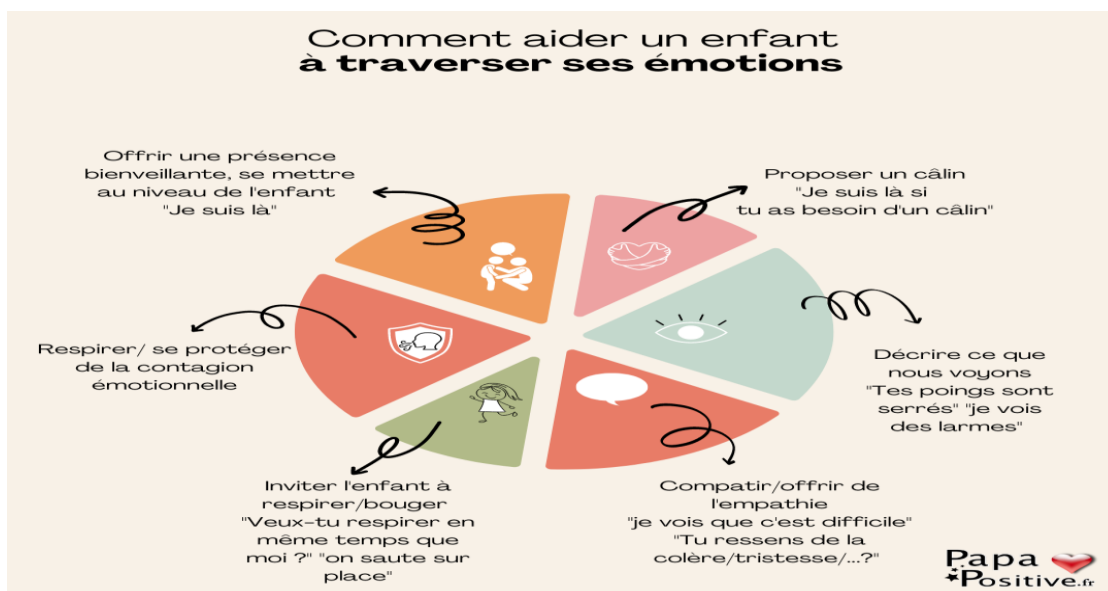
Afin de garantir la sécurité physique des enfants, les animateurs doivent faire preuve d'une surveillance constante et veiller au respect de la réglementation en vigueur. Cette sécurité repose sur plusieurs mesures concrètes :

- L'affichage des numéros d'appels d'urgence ainsi que du plan d'évaluation,
- La disponibilité des fiches sanitaires des enfants sur la tablette, et la tenue quotidienne d'un cahier d'infirmerie, régulièrement mis à jour,
- La mise à disposition d'une trousse de secours accessible en cas de besoins.

Ces dispositifs permettent à l'équipe pédagogique d'agir rapidement et efficacement pour prévenir tout risque et assurer le bien-être des enfants accueillis.

8. La sécurité morale et affective

Les animateurs doivent être à l'écoute des besoins des enfants afin de respecter leur sécurité morale et affective.



9. Les compétences psycho-sociales

Les Compétences psycho-sociales regroupent plusieurs aptitudes essentielles pour le développement et le bien-être des enfants. Elle consiste à savoir résoudre des problèmes, à communiquer efficacement, à avoir conscience de soi et des autres, et à réguler ses émotions. Ces compétences permettent aux enfants de mieux comprendre leurs sentiments, d'interagir de manière positive avec les autres et de faire face aux différentes situations qu'il peuvent rencontrer.

Pendant cet accueil de loisirs, nous accorderons une attention particulière au bien-être de chacun. L'objectif est que chaque personne, qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adulte, puisse prendre conscience de son humeur et de ses émotions au cours de la journée. Reconnaître ses propres sentiments est une étape importante pour apprendre à les gérer et à interagir de manière respectueuse et bienveillante avec les autres.

Pour soutenir cette démarche, un dispositif sera mis en place pour que chaque enfant puisse exprimer son humeur et ses émotions dès son arrivée et à son départ de l'accueil de loisirs. Cela permettra aux animateurs de mieux comprendre l'état émotionnel des enfants et d'adapter leur accompagnement en conséquence.

De la même manière, un outil similaire sera proposé à l'équipe pédagogique. Chaque membre pourra ainsi partager son ressenti et ses émotions, favorisant une atmosphère de travail et à son départ de l'accueil de loisirs. Cela permettra aux animateurs de mieux comprendre l'état émotionnel des enfants et d'adapter leur accompagnement en conséquence.

De la même manière, un outil similaire sera proposé à l'équipe pédagogique. Chaque membre pourra ainsi partager son ressenti et ses émotions, favorisant une atmosphère de travail positive et bienveillante. Cette démarche contribue à créer un cadre où chacun se sent écouté, respecté et soutenu, ce qui est essentiel pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs et le bien-être de tous.

10. Le handicap

Le service jeunesse de TernoisCom s'inscrit dans une démarche d'inclusion. L'équipe pédagogique à la responsabilité d'accueillir les enfants en situation de handicap et de veiller à leur intégration au sein de l'accueil de loisirs.

Nos locaux sont conçus pour permettre l'accès aux enfants et aux personnes à mobilité réduite, assurant ainsi une circulation sécurisée et adaptée. Concernant les enfants présentant un handicap mental ou des troubles cognitifs, l'équipe pédagogique s'engage à adapter les règles et les animations en fonction des besoins et capacités de chaque enfant, afin de favoriser leur participation et leur épanouissement.

Par ailleurs, une malle "**Gamins Exceptionnels**" est mise à disposition. Elle contient du matériel et des ressources pédagogiques spécifiquement conçues pour soutenir les activités et permettre à tous les enfants de profiter pleinement des animations proposées.

11. Les règles de vie

Règles de vie (les non négociables)

- Respect de soi, des autres et du matériel, politesse, écoute, sécurité, coopération.

Les "sanctions" et gestions des conflits

- Les sanctions sont éducatives et proportionnées. Elles visent à faire comprendre plutôt qu'à punir.
- Le dialogue et la médiation sont privilégiés afin de rétablir le lien et le respect mutuel.

Comportement attendu des animateurs

- Être à l'écoute, bienveillant, ponctuel, cohérent et exemplaire dans ses paroles et ses actes.
- Adopter une posture et un langage professionnels en plus d'une communication positive avec les enfants et les familles.
- Faire attention à l'usage de son téléphone et à la diffusion de photos / vidéos sur les réseaux sociaux.

Comportement attendu des enfants

- Respect des règles de l'accueil de loisirs, le matériel, les autres enfants et les adultes.
- Participer aux activités, écouter et coopérer dans la bonne humeur.

12. Les repas

Les repas sont fournis par DUPONT et sont commandés à l'avance par la direction ou par le service jeunesse.

Lors de la commande, une attention particulière est portée aux régimes alimentaires spécifiques, notamment :

- Les repas végétariens
- Les repas sans porc
- Les allergies

En cas d'allergie alimentaire, un échange est systématiquement réalisé avec la famille afin

d'adapter le repas aux besoins de l'enfant, dans le respect des protocoles en vigueur.

13. Les goûters

Le goûter est proposé par l'équipe pédagogique, dans le respect de l'équilibre alimentaire des enfants.

Il est fourni par le service jeunesse, afin de garantir le principe d'égalité entre tous les enfants.

Règles concernant le goûter : Le goûter ne doit pas être apporté par les enfants, tout goûter amené de l'extérieur sera refusé.

Exception : En cas d'allergie alimentaire, signalée au préalable au directeur, une adaptation pourra être mise en place, dans ce cadre précis un goûter apporté par la famille pourra être accepté.

Goûter dans le cadre d'une activité : Un goûter fait maison peut être réalisé dans le cadre d'une activité encadrée par les animateurs, avec la participation des enfants. Cette activité respecte les règles d'hygiène, de sécurité alimentaire et les éventuelles contraintes liées aux allergies. Le temps du goûter est un moment convivial favorisant le partage, l'échange et l'éducation au goût.